

REPUBLIQUE DU NIGER

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DISCOURS D'OUVERTURE DE L'ATELIER
D'ELABORATION D'OUTILS DE
COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION SUR
LES DANGERS DES MINES ET ENGIN NON
EXPLOSES AU NIGER

DU COLONEL (en retraite) MAI MOCTAR
KASSOUMA, PRESIDENT DE LA COMMISSION
NATIONALE POUR LA COLLECTE ET LE
CONTROLE DES ARMES ILLICITES A LA
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL
ANTIMINES

KOLLO, DU 14 AU 15 JANVIER 2009

Honorable Député National ;
Monsieur le Préfet du Département de Kollo ;
Monsieur le Représentant de l'UNICEF ;
Monsieur le Représentant du PNUD ;
Monsieur le Représentant du CICR;
Mesdames et Messieurs
Chers invités ;

L'atelier qui nous réunit aujourd'hui se situe dans le cadre des activités que mène notre pays pour la lutte contre la prolifération et la circulation des armes illicites d'un genre nouveau et plus spécifiquement des mines antipersonnel, des mines antichars ou anti véhicules et des restes explosifs de guerre (REG).

En effet, comme vous le savez, notre pays fait face à une insécurité résiduelle, accentuée depuis février 2007 par la pose de ces engins qui tuent sans discrimination, créant ainsi la désolation dans nos campagnes et dans nos villes.

Les auteurs de pose de ces engins de mort, des bandits armés, des trafiquants d'armes, de drogue et de cigarettes ne reculent devant rien pour protéger leurs activités lucratives illicites.

Ce phénomène a pour conséquences néfastes de limiter les déplacements des populations ainsi que l'accès aux services

sociaux de base tout en ralentissant les activités économiques de la population. Il compromet les efforts de développement, de paix et de réconciliation prônés par le Gouvernement et porte des atteintes graves au droit international humanitaire et au droit de l'Homme.

Les auteurs de pose de ces mines et autres engins explosifs sur les axes routiers et autres installations sociales et économiques, non seulement ne respectent aucun engagement pris par notre pays vis à vis de la Communauté Internationale mais imposent encore des souffrances inutiles aux populations. On dénombre à ce jour plus 200 victimes causées par les accidents de mines.

En effet, le Niger a signé et ratifié la Convention des Nations Unies sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Traité d'Ottawa). Le Niger est également Etat Partie à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs et frappant sans discrimination ainsi que ses Protocoles I, II, III et IV. Le Niger est aussi Etat Partie à la Convention des Nations Unies sur les armes chimiques et biologiques. Je rappelle également que le Niger est le premier

pays à ratifier la Convention de la CEDEAO sur les armes légères, leurs munitions et autres matériels connexes.

Le Niger fait également partie des premiers pays qui viennent de signer la nouvelle Convention sur les armes à sous-munitions à Oslo, en Norvège le 03 décembre 2008 et est en train de prendre des dispositions en vue de sa ratification rapide.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le voyez, notre pays s'est résolument engagé, avec la Communauté Internationale, dans une logique de paix et de sécurité ainsi que du respect de ses engagements pour se consacrer à la seule action qui vaille, celle du développement.

Le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E.M. MAMADOU TANDJA, qui a toujours placé la sécurisation des citoyens et de leurs biens au rang de priorité, inscrit son action dans une dynamique de prévention visant à éliminer, autant que possible, les sources potentielles de circulation de ces engins de mort.

J'en appelle donc à la vigilance et au sens de collaboration des populations pour juguler la prolifération des mines et autres engins explosifs qui tuent, dois-je le rappeler, sans

discrimination, faisant ainsi subir à notre peuple des épreuves lourdes de conséquences.

D'ores et déjà, la Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI), à travers un Groupe de travail multisectoriel créé en son sein et en relation avec le système des Nations Unies dont le PNUD et l'UNICEF et plusieurs partenaires techniques et financiers de la coopération bi et multilatérale ainsi que la société civile, a démarré des activités d'information et de sensibilisation sur les méfaits des mines et autres engins non explosés afin de limiter les risques d'accidents au sein des populations.

C'est justement dans ce cadre que l'UNICEF a bien voulu, une fois de plus, appuyer le Gouvernement du Niger en finançant le présent atelier.

Mesdames et messieurs,

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvert, l'atelier d'élaboration des outils de communication et de sensibilisation sur les dangers des mines et engins non explosés.

Je vous remercie.